

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-110 du 30 mars 1982

Portant ratification de l'Accord de Crédit N° 1171/BEN entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) signé le 26 Octobre 1981 à Washington, en vue du financement du Projet d'alimentation en eau et d'assainissement de la ville de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-80 du 5 Mars 1982 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, de l'Accord de Crédit N° 1171/BEN entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) signé le 26 Octobre 1981 à Washington, en vue du financement du Projet d'alimentation en eau et d'assainissement de la ville de Cotonou ;
- VU la décision N° 82-18/ANR/CP du 25 Mars 1982 autorisant la ratification de l'Accord de crédit n° 1171/BEN entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) signé le 26 Octobre 1981 à Washington, en vue du financement du Projet d'alimentation en eau et d'assainissement de la ville de Cotonou,

D E C R E T E :

Article 1er..- Est ratifié l'Accord de crédit N° 1171/BEN entre la République Populaire du Bénin et l'Association Internationale de Développement signé le 26 Octobre 1981 à Washington, en vue du financement du Projet d'alimentation en eau et d'assainissement de la ville de Cotonou et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 30 mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,

Isidore AMOUSSOU

Ilédé Simon OGOUMA

Le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie,

Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4
SPD 2 MAEC-MF-MIME 15 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-
FASJEP 4 BCP 1 AID 4 Préfets 6 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4
JORPB 1.-